

Annexe 2 : Indemnisation des occupations commerciales du domaine public sans autorisation administrative à compter du 1er janvier 2023 - le règlement de cette indemnité ne vaut pas régularisation et ne se substitue pas aux autres poursuites prévues par les lois afférentes.

Article	Nom/objet	Unité	Tarifs à partir du 1er janvier 2023						
			1er établissement	Tarif unique	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5
2000 bis	TOUS TYPES DE COMMERCES	Tout m², ml, ou tranche entamé est dû dans sa totalité arrondi à l'unité supérieure							
2001 bis	étalage	m ² /an			59,95 €	59,95 €	59,95 €	29,60 €	29,60 €
2002 bis	Terrasse et entrepôt occasionnel (soldes, fleurs de la toussaints, sapins de Noël, ...)	m ² /jour			1,85 €	1,85 €	1,85 €	0,95 €	0,95 €
2003 bis	Terrasse sur stationnement	m ² /an				89,00 €	58,80 €	28,85 €	14,25 €
2004 bis	Terrasse fermée	m ² /an			236,95 €	236,95 €	236,95 €	236,95 €	120,75 €
2005 bis	Autre terrasse	m ² /an			61,60 €	47,00 €	29,25 €	14,45 €	7,15 €
2006 bis	Protection de terrasse : Abris, parasol, barnum, tonnelle, store non fixé en façade,...	m ² /an		16,45 €					
2007 bis	Paravent/séparateur	ml/an		38,50 €					
2008 bis	Chevalet, panneau stoppeur, et autre mobilier de communication ou affichage non fixés au sol	U/an		152,20 €					
2009 bis	Distributeurs divers, consigne, automate, appareil automatique ou autre appareil similaire	U/an		126,15 €					
2010 bis	Montre vitrée /Cadre /caisson fixe ou mobile	m ² /an		63,60 €					
2011 bis	Moyen de livraison (scooter,...) stationné sur emplacement non autorisé	U/an		219,45 €					
2012 bis	Moyen de livraison (vélo,...) stationné sur emplacement non autorisé	U/an		54,85 €					
2013 bis	Aire de déchargement, transport de fond	m ² /an		22,60 €					